



**NOS COMPTES**

## Une activité en hausse et des comptes marqués par l'inflation

**Un contexte d'inflation et les attentes de placement ont fortement impacté les comptes 2023. Malgré une hausse générale des activités, ceux-ci affichent un déficit plus important que prévu.**

Selon les recommandations des Swiss GAAP RPC et du Code des Obligations, les comptes de la PHEL (Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique) ont été consolidés avec ceux de l'HRC (Hôpital Riviera-Chablais). Les comptes consolidés 2023 se soldent par un déficit de 12.6 millions de francs.

Le résultat 2023 de l'HRC non consolidé présente une perte de 12.4 millions de francs, alors que le budget prévoyait une perte de 8.2 millions de francs selon le plan de retour à l'équilibre.

L'exercice sous revue a une nouvelle fois été marqué par l'inflation, déjà amorcée courant 2022. Celle-ci a influencé de façon considérable le prix des consommables, le coût des services de tiers, ainsi que les taux d'intérêt de nos emprunts à court terme. Les tarifs n'ont quant à eux pas été adaptés en 2023.

### Une activité en constante augmentation

Marquée par des taux d'occupation très élevés, l'activité stationnaire a été perturbée par la forte augmentation du nombre de patient·e·s en attente de placement dans des structures externes à l'hôpital. Ces attentes n'étant pas financées de manière à couvrir les coûts, cela a influencé négativement le résultat de l'exercice. En moyenne en 2023, 25 lits ont été occupés par des séjours inadéquats. Dans le détail, l'activité a évolué de la manière suivante :

- Le nombre d'hospitalisations en soins aigus a diminué de 1,2 % par rapport à 2022 et se situe à 5,6 % au-dessus des objectifs budgétaires 2023.
- L'activité de réadaptation a augmenté de 11,8 % par rapport à 2022 et respecte le budget 2023.
- L'activité en attente de placement et en soins palliatifs a augmenté de 110 % par rapport à 2022 et se situe à 164 % en dessus du budget 2023.
- L'activité ambulatoire a fortement augmenté, de 7.2 millions de francs par rapport à 2022, et dépasse de 2.5 millions le budget.

### L'inflation impacte nos charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation augmentent de 20.6 millions de francs par rapport à 2022.

La variation la plus importante est liée aux charges de personnel. L'indexation des salaires a été soutenue par les Cantons de Vaud et du Valais à hauteur de 3.6 millions. Le solde de l'augmentation résulte de l'engagement de ressources supplémentaires pour soutenir la hausse générale de l'activité de l'Hôpital et l'ouverture de nouvelles unités. Suivent les charges de consommables pour 5.5 millions de francs et les autres charges d'exploitation pour 1.7 millions de francs.

Avec le soutien financier des cantons de 7 millions de francs et la dissolution du fonds des investissements prévu à cet effet pour 3.4 millions de francs, le résultat des investissements est équilibré. Les amortissements ont augmenté de 0.9 millions de francs par rapport à l'année précédente.

# Bilan consolidé (en CHF)

		31.12.23	31.12.22
<b>Actif</b>			
Trésorerie	note 1	4'365'852	7'569'871
Créances résultant de livraisons et de prestations	note 2	75'512'318	71'507'885
Autres créances à court terme	note 3	1'653'812	1'824'660
Stocks et en cours de facturation	note 4	10'248'123	9'263'055
Actifs de régularisation	note 5	2'151'471	4'684'966
<b>Total actifs circulants</b>		<b>93'931'577</b>	<b>94'850'436</b>
Immobilisations financières	note 6	375'020	396'431
Immobilisations corporelles	note 7	377'681'116	389'640'713
Immobilisations incorporelles	note 8	1'247'286	2'073'913
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>379'303'421</b>	<b>392'111'057</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>473'234'998</b>	<b>486'961'493</b>
<b>Passif</b>			
Dettes résultant de livraisons et de prestations		11'342'684	13'986'448
Dettes financières à court terme	note 9	110'440'579	98'238'560
Autres dettes à court terme	note 10	9'300'227	6'655'008
Provisions à court terme	note 11	523'525	936'100
Passifs de régularisation	note 12	10'309'527	10'766'154
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>141'916'542</b>	<b>130'582'271</b>
Dettes financières à long terme	note 13	345'787'759	355'015'717
Fonds affectés	note 14	1'549'854	1'048'827
Provisions à long terme	note 15	1'034'800	1'117'827
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>		<b>348'372'414</b>	<b>357'182'371</b>
Apports / Réserves prov.de bénéfices ou pertes cumulées		-39'193'089	-29'058'253
Fonds libres	note 16	34'496'901	38'104'790
Résultat de l'exercice		-12'599'037	-10'179'438
Intérêts minoritaires	note 17	241'268	329'751
<b>Total fonds propres</b>		<b>-17'053'957</b>	<b>-803'150</b>
<b>Total du passif</b>		<b>473'234'998</b>	<b>486'961'493</b>

## Compte de résultat consolidé (en CHF)

		2023	2022
Produits nets des livraisons et des prestations	note 18	306'548'240	288'433'758
Autres produits d'exploitation	note 19	43'684'801	41'857'755
Variation des patient·e·s à cheval ainsi que variation des livraisons et des prestations non facturées		541'169	2'050'762
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>350'774'211</b>	<b>332'342'275</b>
Charges de personnel	note 20	-230'721'256	-217'411'158
Charges de matières premières et consommables	note 21	-66'569'394	-61'084'141
Autres charges d'exploitation	note 22	-42'339'887	-40'566'240
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-339'630'538</b>	<b>-319'061'539</b>
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)</b>		<b>11'143'673</b>	<b>13'280'735</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles		-22'343'020	-21'344'122
Amortissements sur immobilisations incorporelles		-878'352	-1'053'688
<b>Résultat d'exploitation avant impôts et intérêts (EBIT)</b>		<b>-12'077'699</b>	<b>-9'117'075</b>
Produits financiers		23'184	61'042
Charges financières		-3'509'686	-1'800'011
<b>Résultat financier</b>		<b>-3'486'503</b>	<b>-1'738'969</b>
Utilisation des fonds affectés	note 14	604'490	966'482
Attribution aux fonds affectés	note 14	-1'105'518	-890'233
<b>Résultat des fonds affectés</b>		<b>-501'028</b>	<b>76'248</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>-16'065'229</b>	<b>-10'779'795</b>
Produits hors exploitation		662'784	470'398
Charges hors exploitation		-711'196	-732'345
<b>Résultat hors exploitation</b>	note 23	<b>-48'412</b>	<b>-261'947</b>
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles		-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat avant variation des fonds libres</b>		<b>-16'113'641</b>	<b>-11'041'742</b>
Utilisation des fonds libres	note 16	4'087'756	3'078'984
Attribution aux fonds libres	note 16	-479'867	-2'060'798
<b>Résultat des fonds libres</b>		<b>3'607'889</b>	<b>1'018'186</b>
Intérêts minoritaires	note 24	-93'286	-155'882
<b>Résultat consolidé</b>		<b>-12'599'037</b>	<b>-10'179'438</b>

## Flux de trésorerie consolidés (en CHF)

		2023	2022
<b>Résultat net</b>		<b>-12'599'037</b>	<b>-10'179'438</b>
Amortissements	<i>note 7 et 8</i>	23'184'156	22'397'810
Pertes sur dépréciations d'actifs / suppression de dépréciation d'actifs		0	0
Variation des provisions à court terme	<i>note 11</i>	-412'575	119'100
Variation des provisions à long terme	<i>note 15</i>	-83'027	308'827
Variation des fonds affectés	<i>note 14</i>	501'028	-26'248
Variation des fonds libres	<i>note 16</i>	-3'607'889	-1'018'186
Variation des intérêts minoritaires	<i>note 24</i>	93'286	155'882
Variation des actifs de régularisation		2'533'495	-1'665'593
Variation des passifs de régularisation		-456'627	-53'211
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-4'004'433	-674'311
Variation des stocks et en cours de facturation		-985'069	-2'583'170
Variation des autres créances à court terme		170'847	1'168'086
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-2'643'764	2'164'415
Variation des autres dettes à court terme		2'645'218	1'694'080
<b>Flux de l'activité d'exploitation</b>		<b>4'335'608</b>	<b>11'808'044</b>
Versements effectués pour investissements d'immobilisations financières		0	0
Paiements reçus provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		21'412	10'500
Versements effectués pour investissements d'immobilisations corporelles		-10'255'666	-16'315'253
Paiements reçus provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		0	0
Versements effectués pour investissements d'immobilisations incorporelles		-142'266	-544'622
Paiements reçus provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles		0	0
<b>Flux de l'activité d'investissement</b>		<b>-10'376'521</b>	<b>-16'849'375</b>
Augmentation des dettes financières à court terme		722'136'326	411'200'000
Diminution des dettes financières à court terme		-711'512'004	-417'810'430
Augmentation des dettes financières à long terme		84'739	13'000'000
Diminution des dettes financières à long terme		-7'735'000	-7'735'000
Augmentation des apports		0	0
Distribution de bénéfice		-137'167	-21'067
<b>Flux de l'activité de financement</b>		<b>2'836'894</b>	<b>-1'366'498</b>
<b>Flux nets de trésorerie</b>		<b>-3'204'019</b>	<b>-6'407'828</b>
Liquidités au 01.01		7'569'871	13'977'699
Liquidités au 31.12		4'365'852	7'569'871
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-3'204'019</b>	<b>-6'407'828</b>

## Variation des fonds propres consolidés (en CHF)

	Apports / Réserves provenant de bénéfices ou pertes cumulées	Fonds libres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Total des fonds propres
<b>Fonds propres au 01.01.2022</b>	<b>-15'365'781</b>	<b>39'122'976</b>	<b>-13'715'485</b>	<b>217'950</b>	<b>10'259'660</b>
Impact de l'exercice précédent	-13'715'485	-	13'715'485	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-10'179'438	155'882	-10'023'556
Changement de périmètre	23'013	-	-	-23'013	-
Attribution aux fonds libres	-	2'060'798	-	-	2'060'798
Prélèvements des fonds libres	-	-3'078'984	-	-	-3'078'984
Augmentation des apports	-	-	-	-	-
Distribution bénéfique	-	-	-	-21'067	-21'067
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>-29'058'253</b>	<b>38'104'790</b>	<b>-10'179'438</b>	<b>329'751</b>	<b>-803'150</b>
<b>Fonds propres au 01.01.2023</b>	<b>-29'058'253</b>	<b>38'104'790</b>	<b>-10'179'438</b>	<b>329'751</b>	<b>-803'150</b>
Impact de l'exercice précédent	-10'179'438	-	10'179'438	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-12'599'037	93'286	-12'505'752
Changement de périmètre	44'602	-	-	-44'602	-
Attribution aux fonds libres	-	479'867	-	-	479'867
Prélèvements des fonds libres	-	-4'087'756	-	-	-4'087'756
Augmentation des apports	-	-	-	-	-
Distribution bénéfique	-	-	-	-137'167	-137'167
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>-39'193'089</b>	<b>34'496'901</b>	<b>-12'599'037</b>	<b>241'268</b>	<b>-17'053'957</b>

# Annexes aux comptes annuels consolidés

## 1. PRÉAMBULE ET INFORMATION GÉNÉRALE

L'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, établissement autonome de droit public intercantonal (ci-après l'HRC), est régi par la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais du 17 décembre 2008 (C-HRC), ainsi que, depuis le 2 novembre 2016, par un règlement d'application de la C-HRC relatif à l'exploitation de l'établissement et par un arrêté d'application de la C-HRC relatif à la construction du site de Rennaz.

L'établissement a pour mission de «dispenser des soins afin de permettre à chacun·e un accès équitable à des soins de qualité» (art. 65, al. 2 de la Constitution vaudoise), conformément au mandat donné par les deux Conseils d'État (art. 14 de la convention). Selon l'article 15 de la convention, la mise en œuvre de ce mandat fait l'objet d'un contrat de prestations annuel passé entre l'HRC et les deux départements cantonaux de la santé. Ce contrat et ses annexes portent notamment sur les objectifs, les exigences de qualité et de performance ainsi que le budget alloué.

### Reprise de l'activité d'exploitation

L'HRC a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2009 avec pour activité la construction d'un hôpital unique pour la région Riviera-Chablais. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'HRC a repris l'exploitation des activités hospitalières de la Fondation des Hôpitaux de la Riviera et de l'Association de l'Hôpital du Chablais. Actuellement, l'HRC a ainsi pour missions d'assurer la prise en charge des patients pour la région Riviera-Chablais, de diriger la construction du site de Rennaz et la rénovation des antennes de Monthey et de Vevey, ainsi que de conduire la réorganisation de l'exploitation nécessaire pour «habiter» Rennaz. Ces différents éléments se retrouvent dans les comptes de l'HRC.

Le transfert des activités hospitalières des hôpitaux de la Riviera et du Chablais vers l'HRC a fait l'objet de conventions signées en décembre 2013 entre ces institutions, qui traitent notamment :

- du transfert d'activité
- du transfert du patrimoine
- du transfert des rapports de travail et des conventions des médecins agréé·e·s et consultant·e·s
- du transfert des contrats et des fonds
- des garanties, contre-prestations et décharges
- des immeubles
- des impôts, TVA et inscription au registre du commerce.

## 2. BASES ET PRINCIPES DE L'ÉTABLISSEMENT RÉGULIER DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'HRC a choisi de se conformer aux directives existantes relatives aux recommandations des Swiss GAAP RPC sur la présentation des comptes et les dispositions de la loi suisse (dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013), ainsi que sur les principes comptables du manuel suisse de H+ Rekole®. Les Swiss GAAP RPC poursuivent l'objectif d'une présentation des comptes qui reflète une image fidèle du patrimoine, des finances et des résultats («True and Fair View»).

Les principes appliqués sont les suivants :

- Les résultats sont présentés sur la base de l'année civile.
- Les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (CHF).
- L'ensemble des écritures d'un exercice comptable est délimité temporellement par les dates dites «comptables», qui peuvent être différentes des dates de traitement, voire du jour.

- Les comptes sont établis sur la base d'une continuité de l'exploitation.
- Les principes généraux sont applicables en l'absence de règles spécifiques ci-après. Toute dérogation aux principes doit être validée par le Conseil d'Établissement.

Les rubriques du bilan sont présentées en ordre décroissant de disponibilité ou d'exigibilité. Des rubriques individuelles sont présentées en fonction du court, moyen et long terme. Les montants présentés étant arrondis au millier de francs, des écarts arithmétiques peuvent apparaître.

## 3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes annuels de l'établissement suivant, dont l'HRC exerce la direction.

Les éventuelles participations minoritaires de moins de 20 % sont présentées à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements économiquement nécessaires.

Etablissement	% de détention	Capital	Méthode de consolidation
Pharmacie des hôpitaux de l'Est lémanique (PHEL) <sup>1)</sup>	94 %	CHF 19'000.-	Intégration globale

1) L'association de la Pharmacie des hôpitaux de l'Est lémanique a été consolidée pour la première fois en 2020.

La clôture des exercices sociaux intervient au 31 décembre pour les établissements retenus dans la consolidation.

### Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs, ainsi que les charges et les produits, sont saisis à 100 % comme pour la société intégralement intégrée. Toutes les transactions internes de l'HRC, les dettes et créances ouvertes avec l'établissement consolidé ont été éliminées.

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

La comptabilité est conforme au Swiss GAAP RPC et tenue selon les principes comptables du manuel suisse de H+ Rekole®. Les principes d'évaluation sont basés sur les coûts historiques ou de revient. C'est le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes qui s'applique. Par rapport aux principaux postes du bilan, cela implique ce qui suit.

### 4.1 Actifs circulants

#### Trésorerie

La rubrique Trésorerie comprend les caisses, les comptes postaux et les avoirs en comptes courants bancaires à vue, ainsi que les comptes d'attente. Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les avoirs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de clôture.

#### Créances résultant de livraisons et de prestations

Font partie de cette rubrique du bilan toutes les créances encore

ouvertes contre des tiers découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées (notamment envers les patient-e-s/ assureurs, la CEESV ou l'État). Par livraisons et prestations, il faut comprendre les créances résultant de prestations hospitalières facturables et de livraisons de biens, arrivant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur économiquement nécessaire est prise en considération de manière appropriée; elle est présentée en déduction des postes des débiteurs (ducroire).

A partir de l'exercice 2017, la provision est calculée en tenant compte de la moyenne des pertes effectives comptabilisées sur les 3 derniers exercices, plus les cas exceptionnels connus.

Les créances prescrites ne peuvent plus être portées au bilan et doivent, par conséquent, être amorties.

La méthode de calcul sera évaluée régulièrement et adaptée si nécessaire par décision du Conseil d'Établissement.

#### Autres créances à court terme

Font partie de cette rubrique toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment: les paiements anticipés des fournisseurs, les créances envers le personnel et les tiers, des collectivités publiques ou des entités satellites et prêts à court terme. Sont également incluses les créances ne résultant pas de la facturation de l'activité principale (soins au sens large) de l'hôpital, d'autres créances (ne provenant pas de prestations hospitalières) et des subventions diverses. Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risques de perte.

#### Stocks et en-cours de facturation

Les stocks sont constitués de matériel, de petits équipements, de médicaments et de biens hôteliers utilisés dans l'activité courante de l'établissement. Ils comprennent en particulier: les marchandises (économats), le combustible et le matériel médical. Les stocks peuvent être tenus manuellement ou informatiquement. Les stocks sont évalués sur la base d'un prix moyen unitaire calculé à chaque réception de facture.

Les en-cours de facturation comprennent les prestations et livraisons effectuées, mais pas encore facturées. Les en-cours de facturation sont évalués sur la base du *cost-weight* par jour pour les cas codés et sur la facturation moyenne par jour selon le cas médical pour les cas non codés.

#### Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation servent aussi bien à la détermination correcte de l'état du patrimoine et des dettes à la date du bilan qu'à la délimitation périodique au compte de résultat des charges et produits. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

## 4.2 Actifs immobilisés

#### Immobilisations financières

Soit l'ensemble des titres, placements et prêts détenus répondant à des objectifs de long terme. Les titres sont valorisés à leur prix d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et dont la valeur est supérieure à CHF 10'000.- par objet (montant adaptable aux directives Rekole et à l'OCP) doivent être activés s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage. La date de livraison (mise en service) fait foi. Les immobilisations sont saisies à leur valeur d'acquisition.

Des améliorations/évolutions apportées à des immobilisations existantes ne peuvent être activées que si la valeur d'usage ou de marché est augmentée et/ou si la durée de vie s'en trouve prolongée.

Pour autant que l'addition dépasse le seuil des CHF 10'000.-, les achats groupés d'objets de nature identique d'un coût unitaire inférieur à CHF 10'000.- sont considérés comme des immobilisations, et sont capitalisés depuis le 01.01.2015 selon le principe conforme aux normes Rekole et H+. Un investissement composé de plusieurs éléments (même inférieurs à CHF 10'000.-) nécessaires à son fonctionnement est enregistré en immobilisation, pour autant que l'addition des différents éléments dépasse le seuil des CHF 10'000.-.

Il est procédé aux amortissements dès le premier du mois de la mise en service du bien. L'amortissement se calcule linéairement sur la durée d'utilisation du bien, il est enregistré de manière indirecte. En cas de non-utilisation et/ou d'investissement qui ne se finalise pas, un amortissement exceptionnel doit être immédiatement enregistré. Les immeubles et terrains sont inscrits à la valeur nette. En cas d'impossibilité de déterminer la valeur du terrain ou de l'immeuble séparément, l'amortissement s'applique à la valeur totale d'acquisition (taux immeuble).

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Terrains	pas d'amortissement
Immeubles, bâtiments d'exploitation et hors exploitation	33 ans
Installations fixes et spécifiques aux bâtiments	20 ans
Mobilier et installations exploitation et hors exploitation	10 ans
Machines de bureau et systèmes de communication	5 ans
Outils et appareils d'exploitation; véhicules	5 ans
Médico-techniques, appareils, machines et instruments	8 ans
Médico-techniques, mises à niveau de logiciels	3 ans
Matériel informatique et logiciels	4 ans
Applications informatiques majeures	8 ans
Évolutions de programmes existants	1 an

Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une perte de valeur (dépréciation d'actif) est enregistrée avec incidence sur le résultat.



### 4.3 Capitaux étrangers (passifs)

Le délai fixant la limite entre court et long terme est considéré à partir de 12 mois.

#### Dettes

Les dettes résultant de livraisons et de prestations, dettes financières ou autres dettes sont saisies au bilan à leur valeur nominale.

#### Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation servent aussi bien à la détermination correcte de l'état du patrimoine et des dettes à la date du bilan qu'à la délimitation périodique au compte de résultat des charges et produits. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation de ces charges transitoires se fait à la valeur nominale.

#### Provisions

Les provisions sont constituées lorsqu'un événement est survenu avant la clôture du bilan et qu'il en résulte un engagement probable et dont le montant et/ou l'échéance peuvent être estimés, bien qu'ils soient incertains. Cet engagement peut être fondé sur des motifs juridiques et/ou de fait. Les provisions sont évaluées sur la base des sorties de fonds probables. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes en fonction d'un réexamen annuel.

#### Fonds affectés

Ces fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches déterminées, pour lesquels des comptes distincts doivent être tenus et évalués à la valeur nominale. La source de financement peut être interne ou externe; la gestion des fonds doit être dûment règlementée.

### 4.4 Fonds propres (passifs)

#### Fonds propres

Ils sont constitués de l'apport initial des Hôpitaux de la Riviera et de l'apport initial de l'Hôpital du Chablais, puis du résultat reporté et du résultat de l'exercice courant, ainsi que de la part revenant aux minoritaires.

#### Fonds libres

Par opposition aux fonds affectés, la source provient du résultat de l'exercice et d'une décision du Conseil d'Établissement. Sont également considérés dans cette rubrique les fonds relatifs aux investissements futurs ainsi que les fonds de service pour lesquels l'établissement peut modifier son affectation. La gestion se fait dans des comptes séparés, elle est dûment règlementée.

## 5. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

L'HRC dispose depuis 2015 de 3 caisses de pension pour l'affiliation de son personnel:

- FISP (Fondation interprofessionnelle sanitaire de prévoyance) pour la majorité du personnel (un peu moins de 2000 assuré-e-s)
- ASMAC (Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique) regroupant environ 200 personnes
- CIP (Caisse intercommunale de pensions) gérée par les Retraites Populaires; il reste une personne affiliée, qui partira à la retraite d'ici 2 ans.

Les cotisations sont versées régulièrement et le compte de résultat tient compte de tous les paiements et décomptes de l'exercice. Les ajustements éventuels sont provisionnés. Les comptes de l'exercice concerné (N) de ces institutions de prévoyance n'étant pas publiés à notre date de clôture, l'estimation se base sur le taux de couverture N-1 et les informations portées à notre connaissance.

## 6. OPÉRATIONS HORS BILAN

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan sont évalués et publiés à chaque clôture du bilan.

# Notes explicatives

<b>Note 1</b>	<b>Trésorerie</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	Caisses	136'767	64'932
	Chèques postaux	7'530	52'357
	Banques	4'189'021	7'281'145
	Comptes d'attente	32'534	171'437
		<u>4'365'852</u>	<u>7'569'871</u>
<b>Note 2</b>	<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	Débiteurs patients et assurances	50'880'204	51'246'449
	Débiteur Etat du Valais	2'495'017	3'335'351
	Débiteur Etat de Vaud	21'650'616	16'570'102
	Débiteurs divers	1'063'480	1'046'982
	Ducroire	-577'000	-691'000
		<u>75'512'318</u>	<u>71'507'885</u>
<b>Note 3</b>	<b>Autres créances à court terme</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	Créances assurances sociales et prévoyances	0	50'889
	Créances envers les entités satellites	25'026	49'807
	Autres créances	1'628'787	1'723'964
		<u>1'653'812</u>	<u>1'824'660</u>
<b>Note 4</b>	<b>Stocks et en cours de facturation</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	En-cours de facturation	3'647'325	3'158'714
	Stock médical	6'286'036	5'737'795
	Stock administratif	27'520	40'333
	Stock de combustible	287'243	326'212
		<u>10'248'123</u>	<u>9'263'055</u>
<b>Note 5</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	Vacances non prises	169'228	28'635
	Heures supplémentaires	54'121	292'454
	Charges payées d'avance	401'455	365'147
	Produits à recevoir	1'526'667	3'998'731
		<u>2'151'471</u>	<u>4'684'966</u>
<b>Note 6</b>	<b>Immobilisations financières</b>	<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	Titres et placements	351'500	351'501
	Dépôts de garantie	23'520	44'930
		<u>375'020</u>	<u>396'431</u>

Note 7	Immobilisations corporelles	Immeubles et bâtiments	Installations fixes	Mobilier, matériel et véhicules	Matériel biomédical	Immobilisations en cours <sup>2)</sup>	TOTAL
<b>2022</b>	<b>Coûts d'acquisition</b>						
	Etat au 01.01	356'845'450	12'109'301	25'901'170	50'410'426	16'856'483	462'122'829
	Entrées	0	14'540	57'296	233'171	16'010'246	16'315'253
	Reclassifications <sup>1)</sup>	0	628'442	415'182	2'465'694	-3'183'411	325'906
	Sorties	-1'004'249	-2'087'429	-465'155	-1'281'766	0	-4'838'598
	Etat au 31.12	355'841'201	10'664'854	25'908'493	51'827'524	29'683'317	473'925'390
	<b>Amortissements cumulés</b>						
	Etat au 01.01	28'202'729	3'692'058	11'398'415	24'485'952	0	67'779'153
	Amortissement	11'747'440	671'637	3'484'431	5'440'614	0	21'344'122
	Reclassifications	0	0	0	0	0	0
	Sorties	-1'004'249	-2'087'429	-465'155	-1'281'766	0	-4'838'598
	Etat au 31.12	38'945'920	2'276'265	14'417'691	28'644'800	0	84'284'677
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	328'642'720	8'417'244	14'502'755	25'924'474	16'856'483	394'343'676
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	316'895'281	8'388'588	11'490'802	23'182'724	29'683'317	389'640'713
	<i>Dont immobilisations en leasing</i>				5'625'897		5'625'897
<b>2023</b>	<b>Coûts d'acquisition</b>						
	Etat au 01.01	355'841'201	10'664'854	25'908'493	51'827'524	29'683'317	473'925'390
	Entrées	0	0	0	84'739	10'170'927	10'255'666
	Reclassifications <sup>1)</sup>	28'046'852	1'290'873	2'678'288	2'668'872	-34'594'343	90'541
	Sorties	-260'482	-18'187	-38'400	-1'379'863	-65'972	-1'762'904
	Etat au 31.12	383'627'571	11'937'540	28'548'381	53'201'273	5'193'928	482'508'693
	<b>Amortissements cumulés</b>						
	Etat au 01.01	38'945'920	2'276'265	14'417'691	28'644'800	0	84'284'677
	Amortissement	12'674'847	651'637	3'351'100	5'562'248	0	22'239'831
	Reclassifications	0	0	0	0	0	0
	Sorties	-260'482	-18'187	-38'400	-1'379'863	0	-1'696'932
	Etat au 31.12	51'360'286	2'909'715	17'730'391	32'827'185	0	104'827'577
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	316'895'281	8'388'588	11'490'802	23'182'724	29'683'317	389'640'713
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	332'267'286	9'027'825	10'817'990	20'374'088	5'193'928	377'681'116
	<i>Dont immobilisations en leasing</i>				4'164'397		4'164'397
	<b>Valeur ECA des immeubles</b>					<b>31.12.23</b>	<b>31.12.22</b>
	<b>Valeur ECA du site de Rennaz</b>					285'849'745	264'675'690
	<b>Valeur ECA des équipements</b>					91'639'520	91'639'520

1) Reclassification entre immobilisations corporelles et incorporelles.

2) Des discussions sont initiées pour l'éventuelle reprise d'un projet de rénovation par une autre entité ce qui pourrait conduire à une correction de valeur sur les dépenses déjà engagées.

Note 8	Immobilisations incorporelles	Applications majeures, logiciels	Immobi- sations en cours	TOTAL
2022	<b>Coûts d'acquisition</b>			
	Etat au 01.01	8'210'566	171'211	8'381'777
	Entrées	0	544'622	544'622
	Reclassifications	356'910	-682'816	-325'906
	Sorties	-279'176	0	-279'176
	Etat au 31.12	<u>8'288'300</u>	<u>33'017</u>	<u>8'321'317</u>
	<b>Amortissements cumulés</b>			
	Etat au 01.01	5'472'892	0	5'472'892
	Amortissement	1'053'688	0	1'053'688
	Reclassifications	0	0	0
	Sorties	-279'176	0	-279'176
	Etat au 31.12	<u>6'247'404</u>	<u>0</u>	<u>6'247'404</u>
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	<i>2'737'674</i>	<i>171'211</i>	<i>2'908'885</i>
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	<i>2'040'896</i>	<i>33'017</i>	<i>2'073'913</i>
2023	<b>Coûts d'acquisition</b>			
	Etat au 01.01	8'288'300	33'017	8'321'317
	Entrées	0	142'266	142'266
	Reclassifications <sup>1)</sup>	77'737	-168'279	-90'541
	Sorties	-977'893	0	-977'893
	Etat au 31.12	<u>7'388'144</u>	<u>7'005</u>	<u>7'395'149</u>
	<b>Amortissements cumulés</b>			
	Etat au 01.01	6'247'404	0	6'247'404
	Amortissement	878'352	0	878'352
	Reclassifications	0	0	0
	Sorties	-977'893	0	-977'893
	Etat au 31.12	<u>6'147'863</u>	<u>0</u>	<u>6'147'863</u>
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	<i>2'040'896</i>	<i>33'017</i>	<i>2'073'913</i>
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	<i>1'240'281</i>	<i>7'005</i>	<i>1'247'286</i>

1) Reclassification entre immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 9	Dettes financières à court terme	31.12.23	31.12.22
	Dettes bancaires	101'136'326	89'200'000
	Dettes hypothécaires	7'735'000	7'735'000
	Leasings	1'569'253	1'303'560
	Autres dettes	0	0
		<u>110'440'579</u>	<u>98'238'560</u>
Note 10	Autres dettes à court terme	31.12.23	31.12.22
	Dettes assurances sociales et prévoyances	6'743'445	5'685'331
	Paiements anticipés de patients <sup>1)</sup>	986'523	728'539
	Dettes envers le personnel	115'211	110'609
	Dettes AFC	124'648	126'186
	Subvention Réponse à l'urgence à transférer	1'330'400	0
	Dettes envers les entités satellites	0	4'343
		<u>9'300'227</u>	<u>6'655'008</u>

1) Y compris les débiteurs momentanément créanciers, correspondant soit à des montants reçus d'avance, en attente ou reçus à double.

Note 11	Provisions à court terme	Etat au 01.01	Attribution	Dissolution	Etat au 31.12
2022	Autres provisions	810'000	686'100	-560'000	936'100
		810'000	686'100	-560'000	936'100
2023	Autres provisions	936'100	411'425	-824'000	523'525
		936'100	411'425	-824'000	523'525

Note 12	Passifs de régularisation		31.12.23	31.12.22
	Vacances non prises		3'153'154	2'752'777
	Heures supplémentaires à payer		2'796'208	3'027'984
	Charges à payer		4'197'012	4'921'984
	Produits reçus d'avance		163'153	63'409
			10'309'527	10'766'154

Note 13	Dettes financières à long terme		31.12.23	31.12.22
	Dettes hypothécaires (taux: 0% à 2,31%)		342'470'000	350'205'000
	Emprunts bancaires		0	0
	Leasings		3'317'759	4'810'717
			345'787'759	355'015'717

Note 14	Fonds affectés	Etat au 01.01	Alimentation	Utilisation	Etat au 31.12
2022	Fonds Contribution Professionnelle	276'075	77'888	-177'100	176'863
	Fonds Réponse à l'urgence <sup>2)</sup>	799'000	662'345	-789'382	671'964
	Fonds Mobilité interne	0	150'000	0	150'000
	Fonds J&L Spicher <sup>1)</sup>	0	50'000	0	50'000
		1'075'075	940'233	-966'482	1'048'827
2023	Fonds Contribution Professionnelle	176'863	82'964	-26'320	233'508
	Fonds Réponse à l'urgence <sup>2)</sup>	671'964	757'275	-418'303	1'010'936
	Fonds Mobilité interne	150'000	0	-56'020	93'980
	Fonds Imagerie Médicale - soutien formation	0	75'237	-75'237	0
	Fonds Orthopédie/Traumatologie	0	43'200	0	43'200
	Fonds Chirurgie	0	2'823	0	2'823
	Fonds J&L Spicher <sup>1)</sup>	50'000	100'000	0	150'000
	Fonds continuité des soins	0	44'019	-28'611	15'408
		1'048'827	1'105'518	-604'491	1'549'854

1) En 2022 ce montant a été transféré de la Fondation de soutien HRC pour gestion à l'HRC sans impacts avec le résultat des fonds affectés.

2) Le solde du fonds réponse à l'urgence sera transféré au Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) courant 2024 dans le cadre du contrat de prestations entre l'Etat de Vaud et le RSHL.

Les fonds sont dûment règlementés. L'alimentation et/ou l'utilisation respecte ledit règlement qui prévoit également les principes généraux et de gestion, la responsabilité et les compétences du Comité de gestion ainsi que les opérations comptables et de dissolution éventuelle.

Note 15	Provisions à long terme	Etat au 01.01	Attribution	Dissolution	Utilisation	Etat au 31.12
2022	Provision pour litiges RC <sup>1)</sup>	495'000	327'827	0	0	822'827
	Provision pour contrat commercial	102'000	0	-102'000	0	0
	Provision pour autres obligations	212'000	83'000	0	0	295'000
		809'000	410'827	-102'000	0	1'117'827
2023	Provision pour litiges RC <sup>1)</sup>	822'827	55'353	-258'980	0	619'200
	Provision pour contrat commercial	0	0	0	0	0
	Provision pour autres obligations	295'000	120'600	0	0	415'600
		1'117'827	175'953	-258'980	0	1'034'800

1) La provision, calculée sur la base de franchises avec notre assureur, est créée pour faire face aux litiges potentiels vis-à-vis des patient-e-s.

<b>Note 16</b>	<b>Fonds libres</b>	<b>Etat au 01.01</b>	<b>Alimentation</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Etat au 31.12</b>
2022	Fonds de services	2'483'895	2'060'798	-144'723	4'399'971
	Fonds d'investissement	36'639'082	0	-2'934'262	33'704'820
		<u>39'122'976</u>	<u>2'060'798</u>	<u>-3'078'984</u>	<u>38'104'790</u>
2023	Fonds de services	4'399'971	479'867	-613'786	4'266'052
	Fonds d'investissement	33'704'820	0	-3'473'970	30'230'850
		<u>38'104'790</u>	<u>479'867</u>	<u>-4'087'756</u>	<u>34'496'901</u>
<b>Note 17</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Apports			-39'193'089	-29'058'253
	Fonds libres			34'496'901	38'104'790
	Résultat de l'exercice			-12'599'037	-10'179'438
	Intérêts minoritaires			241'268	329'751
	Total fonds propres			<u>-17'053'957</u>	<u>-803'150</u>
<b>Note 18</b>	<b>Produits nets des livraisons et des prestations</b>			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Produits des hospitalisations			177'008'861	167'050'989
	Produits des prestations ambulatoires			110'631'505	103'693'440
	Défalcations			-58'741	-499'386
	Autres produits prestations patients			573'069	567'036
	Part investissements			18'393'547	17'621'680
				<u>306'548'240</u>	<u>288'433'758</u>
<b>Note 19</b>	<b>Autres produits d'exploitation</b>			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Prestations au personnel et aux tiers			11'633'196	10'134'380
	Prestations au personnel et tiers, part investissements			124'649	156'358
	Contributions et subventions			24'535'491	21'504'976
	Contributions et subventions, part investissements			7'391'465	7'352'503
	Subventions Covid-19			0	2'709'538
				<u>43'684'801</u>	<u>41'857'755</u>
<b>Note 20</b>	<b>Charges de personnel</b>			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Salaires			-188'700'874	-177'141'040
	Charges sociales			-37'312'062	-34'891'288
	Honoraires			-2'555'656	-3'186'459
	Autres frais de personnel			-2'152'664	-2'192'372
				<u>-230'721'256</u>	<u>-217'411'158</u>
<b>Note 21</b>	<b>Charges de matières premières et consommables</b>			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Médicaments (y. c. sang et produits sanguins)			-28'745'093	-25'698'271
	Matériel, instruments, implants et textiles			-21'121'572	-20'207'962
	Films et matériel de photographie			-1'237	-2'376
	Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques			-1'615'302	-1'571'477
	Prestations médicales par des tiers			-15'086'190	-13'604'054
				<u>-66'569'394</u>	<u>-61'084'141</u>
<b>Note 22</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Produits alimentaires			-3'655'240	-3'650'118
	Charges de ménage			-4'254'521	-4'063'922
	Entretien et réparation			-7'033'753	-6'091'767
	Charges d'utilisation des immobilisations			-703'455	-679'064
	Energie et eau			-2'646'389	-2'502'280
	Administration et informatique			-11'296'964	-10'845'758
	Autres charges liées aux patient·e·s			-3'130'771	-3'221'674
	Autres charges non liées aux patient·e·s			-4'834'889	-4'824'798
	Autres charges des investissements			-4'783'905	-4'686'859
				<u>-42'339'887</u>	<u>-40'566'240</u>

<b>Note 23</b>	<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Produits des locations	662'784	470'398
	Charges des locations	-711'196	-732'345
	Résultat hors exploitation	-48'412	-261'947

<b>Note 24</b>	<b>Résultat des intérêts minoritaires</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	Répartition par membre :		
	Fondation de Nant	2,61 %	3,05 %
	Hôpital de Lavaux	1,74 %	2,25 %
	Pôle Santé Pays-d'Enhaut	1,05 %	1,46 %
	Fondation Rive-Neuve	0,64 %	0,74 %
		6,04 %	7,49 %
	Hôpital Riviera-Chablais	93,96 %	92,51 %
		100,00 %	100,00 %
	Résultat de l'exercice	1'544'463	2'082'291
	Intérêts minoritaires	-93'286	-155'882

Les intérêts minoritaires sont calculés selon l'article 19 al.1 des statuts du 25 mai 2018 de l'association de la Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique (PHEL); les éventuelles pertes sont réparties entre les membres. L'article 19 al.2 précise que les membres répondent des dettes de l'Association. La ventilation des résultats est effectuée sur la moyenne des chiffres d'affaires des membres des 3 derniers exercices.

<b>Note 25</b>	<b>Caisses de pension</b>	<b>Collaborateurs assurés (nbre)</b>	<b>Taux de couverture fin 2022</b>	<b>Fin de contrat prévu</b>	<b>Solde dû au 31.12.2023</b>
	ASMAC, Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique	232	110 %		270'446
	FISP, Fondation interprofessionnelle sanitaire de prévoyance	2175	101 %		3'424'651
	CIP, Caisse intercommunale de pensions	1	72 %	2024	1'925

Dans le cadre de la fusion des hôpitaux, la prévoyance en faveur du personnel a été regroupée dans deux caisses. Certaines particularités ont conduit cependant à maintenir une personne assurée, proche de la retraite, dans la CIP.  
En l'absence d'information comparative et compte tenu de la réorganisation de notre prévoyance, seuls les degrés de couverture sont indiqués ci-dessus.

La caisse de pension CIP, actuellement en sous-couverture, doit atteindre 80 % de taux de couverture d'ici 2052. En effet, la caisse de pension CIP est garantie par les collectivités publiques et n'a donc pas à atteindre 100 % de degré de couverture. Plusieurs mesures ont déjà été prises. L'objectif devrait être atteint d'ici 3 à 5 ans. Le risque de mesures avec impact sur l'employeur est très faible pour l'HRC, car une seule collaboratrice est assurée dans cette caisse.

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'avance de contributions employeur faites aux différentes caisses.

<b>Note 26</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>Échéance du contrat</b>	<b>Montant au 31.12.2023</b>	<b>Montant au 31.12.2022</b>
	Hall de stockage Aigle	31.01.26	262'519	388'528
	Logement du personnel (Santé Rennaz SA)	31.05.29	3'314'474	3'926'376
	Chambres de garde (Santé Rennaz SA)	31.05.29	316'940	375'452
	Centre de formation (Santé Rennaz SA)	31.05.29	848'380	1'005'004
	Cabinets médicaux (Santé Rennaz SA)	31.05.29	1'449'500	379'100
	Locaux physiothérapie (Réal Management)	01.04.26	174'015	251'355
	Places de parc (Réal Management)	01.03.25	1'540	1'540
	Places de parc Coop	31.12.24	61'440	0
	Cabinets médicaux (ESR Rennaz)	31.01.29	38'735	0
	Cabinet médical Ollon	01.07.25	26'460	0

<b>Note 27</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>Transactions en 2023</b>	<b>Solde au 31.12.2023</b>
	Etat de Vaud	143'685'160	21'650'616
	Etat du Valais	33'581'741	2'495'017

N.B. Cette liste de transactions avec les Etats de Vaud et du Valais concerne le financement des prestations d'hospitalisation et des prestations d'intérêt général.

**Note 28 Gestion des risques**

L'HRC met en œuvre et développe une gestion des risques pouvant affecter le fonctionnement de l'hôpital. Cette démarche a pour objectif :

- l'identification de l'ensemble des risques pouvant affecter l'établissement;
- leur classification selon leur nature : risques stratégiques (patient-e, financier, RH, conformité, gouvernance, image, externe), opérationnels ou en lien avec le système de contrôle interne financier;
- l'évaluation de ceux-ci selon leur fréquence et leur gravité;
- le traitement de chaque risque en fonction de l'appétence définie par le Conseil d'Établissement, en particulier la définition de mesures de réduction des risques et le suivi de celles-ci.

Le développement d'une gestion des risques efficiente et adaptable aux évolutions de l'hôpital fait partie des objectifs de management du Conseil d'Établissement et du Comité de direction de l'hôpital.

**Note 29 Honoraires de l'organe de révision pour les prestations d'audit, non audit et connexes à l'audit**

Les honoraires 2023 comptabilisés pour l'audit des comptes statutaires et rapports détaillés se montent à CHF 89'423 (HT).

**Note 30 Événements subséquents à la date de clôture**

Aucun événement subséquent ayant une influence significative sur le résultat sous revue n'a été mis à jour à notre connaissance. Le Conseil d'Établissement de l'HRC a arrêté les comptes lors de sa séance du 30 avril 2024.

**Note 31 Continuité d'exploitation**

L'Hôpital Riviera-Chablais poursuit le plan de retour à l'équilibre et ses objectifs financiers.

Le bilan déficitaire ne remet pas en cause la continuité d'exploitation, compte tenu des garanties d'emprunt accordées par les Cantons.



## **Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, au Conseil d'Etat du Canton du Valais et au Conseil d'Etablissement de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, à Rennaz**

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais du 17 décembre 2008 et au règlement et à l'arrêté d'application du 2 novembre 2016.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note 31 de l'annexe aux comptes annuels, faisant état d'un bilan déficitaire. Cette situation ne remet pas en cause la continuité d'exploitation, compte tenu des garanties d'emprunt accordées par les cantons. Notre opinion d'audit ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

### Responsabilités du conseil d'établissement relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'établissement est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'établissement est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'établissement.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Adeline Bild  
Experte-réviseur agréée

Martigny, le 30 avril 2024

Exemplaire numérique

### **Annexes :**

- Comptes consolidés (bilan, compte de résultat tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres, et annexe)